

ELECTIONS NB



RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Élections Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Province du Nouveau-Brunswick
C. P. 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA
electionsnb.ca

ISBN: 978-1-4605-3298-0 (édition imprimée bilingue)
ISBN: 978-1-4605-3299-7 (version anglaise en ligne)
ISBN: 978-1-4605-3300-0 (version française en ligne)
22-00265 | 2023.03 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettre d'accompagnement

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS AU GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Shayne Davies
Greffier de l'Assemblée législative

Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel d'Élections
Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1 avril 2021 au 31
mars 2022.

Je vous demande respectueusement de transmettre le présent
rapport aux membres de l'Assemblée législative.

Le tout respectueusement soumis,



Kimberly A. Poffenroth
Directrice générale des élections

Notre mandat

Élections Nouveau-Brunswick a pour mandat de tenir des élections libres et équitables pour les Néo-Brunswickois, d'encourager le respect des *lois électorales*, et d'augmenter la confiance et la sensibilisation du public envers le processus électoral.

NOTRE VISION

Élections Nouveau-Brunswick est un organisme respecté qui appuie le processus démocratique en offrant des services électoraux novateurs à l'ensemble des Néo-Brunswickois.

NOS VALEURS FONDAMENTALES

Nos trois valeurs fondamentales tiennent aux principes profondément enracinés qui orientent l'ensemble de nos actions et influencent tout ce que nous faisons. Ces valeurs guident notre conduite à l'interne aussi bien que nos relations avec les intervenants. Elles nous orientent dans le cadre de l'accomplissement de notre mandat et dans la concrétisation de notre vision. Ces valeurs sont indispensables pour créer un environnement de travail qui appuie la mise en œuvre de notre stratégie.



Intégrité

Nous travaillons de manière honnête et fiable à gérer le déroulement de processus électoraux transparents et non partisans qui respectent les principes juridiques et éthiques.



Innovation

Nous faisons tout notre possible pour concevoir des modes nouveaux et meilleurs permettant d'améliorer les processus et services électoraux offerts à nos intervenants.



Professionalisme

Nous tirons notre force des connaissances, de l'expérience et du dévouement de notre personnel. Travaillant de concert, nous offrons en permanence des services et produits électoraux de qualité supérieure.

Organigramme

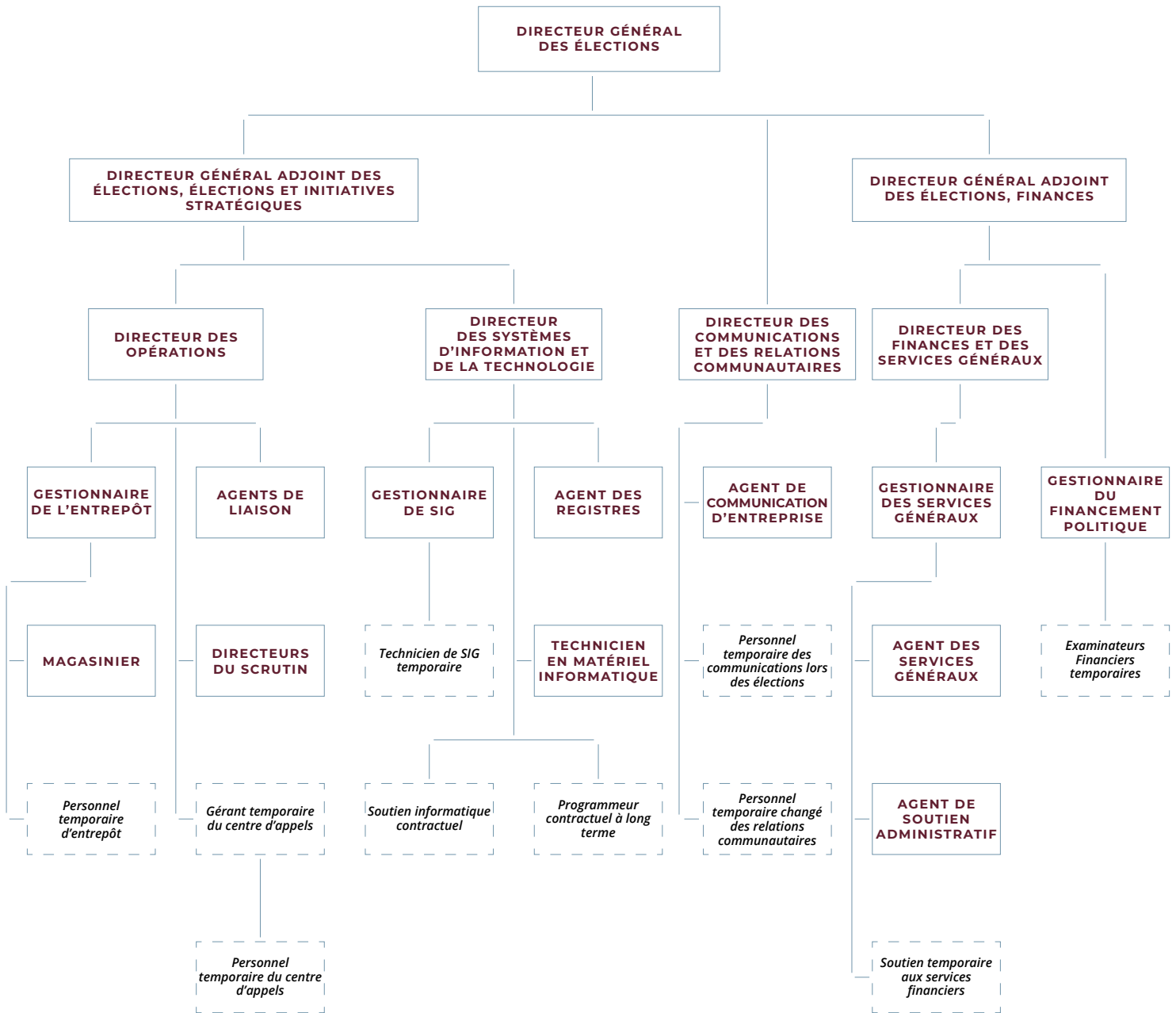


Table des matières

| | |
|---|----|
| Message de la directrice générale des élections | 1 |
| Aperçu | 2 |
| Qui nous sommes | 3 |
| Résumé financier | 4 |
| Activités électorales | 6 |
| Financement politique | 7 |
| Systèmes d'information et technologie | 8 |
| Opérations | 9 |
| Communications et relations communautaires | 10 |
| Activités liées aux buts stratégiques | 11 |
| Perspective sur l'avenir | 15 |



Message de la directrice générale des élections

Alors que j'arrive à la moitié de mon mandat de dix ans en tant que directrice générale des élections, je profite de ce moment pour réfléchir à tout ce que nous avons pu accomplir jusqu'à présent, notamment l'administration de deux événements à l'échelle de la province pendant une pandémie mondiale et l'avancement significatif de plusieurs objectifs de notre *Plan stratégique 2018-2027*.

L'équipe d'Élections Nouveau-Brunswick a commencé l'exercice 2021-2022 en administrant un deuxième événement à l'échelle de la province pendant la pandémie de la COVID-19. Cet événement était les élections générales municipales de mai 2021 qui avaient été initialement prévues pour mai 2020 et qui ont été reportées en raison de la pandémie.

Bien qu'il s'agisse de notre deuxième événement organisé pendant la pandémie de la COVID-19, il a connu des rebondissements uniques lorsqu'une augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans le nord-ouest de la province a entraîné un confinement imposé par les autorités sanitaires pendant la période électorale.

Toutefois, les modifications législatives introduites par le gouvernement ont permis de réagir rapidement au confinement dans la région d'Edmundston-Madawaska. Un rapport détaillant les modifications apportées pour faciliter le vote et la communication des résultats a été soumis à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en août 2021.

À la suite de cet événement, Élections Nouveau-Brunswick a profité d'une brève accalmie au niveau des activités électorales majeures pour faire des progrès importants dans la réalisation de plusieurs objectifs de son plan stratégique. Ces objectifs sont présentés plus loin dans le présent rapport. La couverture de notre rapport annuel 2021-2022 reflète un progrès important réalisé à l'égard de l'un de ces objectifs stratégiques : le regroupement des entrepôts et du bureau principal d'Élections Nouveau-Brunswick.

Aperçu

Comme il est mentionné dans le message de la directrice générale des élections, Élections Nouveau-Brunswick a réalisé des progrès importants à l'égard de plusieurs mesures définies dans nos objectifs stratégiques au cours de l'exercice 2021-2022.

La première avancée a eu lieu lors des élections générales municipales de mai 2021. Lors de cette élection, nous avons entièrement mis en œuvre notre nouvelle solution de radiation dans les bureaux de scrutin de la province. Cette nouvelle technologie permet une synchronisation en temps quasi réel de la liste électorale et d'autres améliorations des processus dans les bureaux de scrutin.

En novembre, un livre blanc proposant une réduction du nombre de municipalités a été publié par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. En décembre 2021, une loi a reçu la sanction royale qui, entre autres, exigeait qu'Élections Nouveau-Brunswick organise une autre élection à l'échelle de la province incluant la plupart des gouvernements locaux touchés par l'initiative de restructuration du gouvernement. Cet événement non programmé a nécessité une quantité importante de travaux préparatoires qui ont commencé immédiatement en 2022.

Qui nous sommes

Élections Nouveau-Brunswick est l'organisme de gestion électorale responsable de l'administration des élections générales et des élections partielles provinciales et des gouvernements locaux, ainsi que des plébiscites. Nous administrons également les élections des conseils d'éducation de district et des régies régionales de la santé.

La directrice générale des élections administre ces élections pour s'assurer qu'elles sont équitables et exemptes d'influence politique, conformément à la *Loi électorale*. Au Nouveau-Brunswick, la directrice générale des élections occupe également les postes de contrôleur du financement politique et de directrice des élections municipales, et veille au respect de la *Loi sur le financement de l'activité politique* et de la *Loi sur les élections municipales*. En tant que fonctionnaire de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, la directrice générale des élections doit être non partisane et ne peut voter dans aucune des élections dont elle est responsable.

Élections Nouveau-Brunswick compte 17 employés à temps plein, y compris la directrice générale des élections, et son bureau principal est situé à Fredericton. La directrice générale des élections est appuyée dans l'exercice des fonctions que lui confère la loi par deux directeurs généraux adjoints des élections. L'un est chargé de superviser les activités et les processus électoraux, et l'autre est chargé de superviser toutes les questions liées aux services généraux et au financement politique.



Résumé financier

Élections Nouveau-Brunswick soumet son budget annuel à l'approbation du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Comme le prévoit le budget principal des dépenses pour l'exercice 2021-22, Élections Nouveau-Brunswick a reçu un financement de 9 330 000 \$.

Au cours de l'exercice, Élections Nouveau-Brunswick a reçu un financement supplémentaire de 93 092 \$ pour couvrir les augmentations salariales résultant du rajustement par le gouvernement des régimes de rémunération des cadres et des non-syndiqués, avec effet rétroactif au 1er avril 2019. Par conséquent, notre financement total approuvé pour l'exercice financier était de 9 423 092 \$.

Un aperçu de notre budget, de nos dépenses et de notre excédent ou déficit, en dollars, par programme financier, est présenté dans le tableau et les notes explicatives qui suivent :

| PROGRAMME | BUDGET | DÉPENSES | EXCÉDENT (DÉFICIT) | NOTES* |
|--|------------------|------------------|--------------------|------------|
| Administration et coordination | | | | |
| Administration | 1 863,092 | 1 736 829 | 126 263 | (1) |
| Paievements annuels aux partis politiques | 668 000 | 668 000 | - | (2) |
| Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation | 55 000 | 45 066 | 9 934 | (3) |
| Sous-total | 2 586 092 | 2 449 895 | 136 197 | - |
| Infrastructure électorale | 1 542 315 | 1 575 424 | (33 109) | (4) |
| Élections municipales | | | | |
| Élections générales municipales de mai 2021 | 5 055 685 | 4 864 074 | 191 611 | (5) |
| Élections municipales partielles de nov. 2021 | 239 000 | 270 880 | (31 880) | (6) |
| Élections locales de nov. 2022 | - | 55 893 | (55 893) | (7) |
| Sous-total | 5 294 685 | 5 190 847 | 103 838 | - |
| Élections provinciales | | | | |
| Élections générales provinciales de 2020 | - | 47 274 | (47 274) | (8) |
| Élections partielles de juin 2022 - CÉP 9 et 11 | - | 6 634 | (6 634) | (9) |
| Sous-total | - | 53 908 | (53 908) | - |
| Total | 9 423 092 | 9 270 075 | 153 017 | - |

*Notes à la page suivante.

NOTES

- (1) Le programme d'administration reflète les coûts opérationnels du bureau principal et de l'entrepôt principal d'Élections Nouveau-Brunswick. Il y a eu un excédent modéré en raison des postes vacants parmi les employés permanents du bureau.
- (2) Un crédit est autorisé chaque année par l'Assemblée législative pour les paiements annuels aux partis politiques (*Loi sur le financement de l'activité politique*, art. 32). Ce financement soutient les activités des partis politiques enregistrés dans la province et rembourse leurs frais de vérification annuels jusqu'à un montant maximal calculé en vertu de la Loi.
- (3) Le 15 juillet 2022, le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé six membres à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation qui examinera les limites des circonscriptions électorales provinciales. Pour appuyer le travail de la commission, Élections Nouveau-Brunswick a reçu des fonds pour acquérir un logiciel permettant une intégration plus efficace de nos bases de données géographiques et électorales.
- (4) L'infrastructure électorale est utilisée lors des élections municipales et provinciales et comprend des équipements qui doivent être entretenus entre les élections, comme les machines à compilation, le matériel informatique et d'autres équipements et systèmes de technologie de l'information.
- (5) Les coûts directs, contrairement aux coûts d'infrastructure, engagés pour l'élection générale municipale de mai 2021 s'élèvent à 4,9 millions de dollars. Les coûts directs comprennent la rémunération du personnel des bureaux des directeurs du scrutin et des travailleurs électoraux, la location des bureaux des directeurs du scrutin et des bureaux de scrutin, l'impression des manuels et des bulletins de vote, les envois postaux préélectorales et les cartes de renseignements aux électeurs, l'équipement de protection individuelle et les fournitures, etc. Les coûts de cette élection ont également été engagés au cours des deux exercices précédents. Une comptabilité complète des coûts de cet événement est disponible dans le rapport de la directrice des élections municipales qui se trouve sur notre site Web.
- (6) Les coûts directs des élections municipales partielles qui ont eu lieu en novembre 2021 étaient, comme on pouvait s'y attendre, plus élevés que le montant historique du financement prévu dans notre budget de base annuel.
- (7) En vue des élections des gouvernements locaux prévues pour le 28 novembre 2022, Élections Nouveau-Brunswick a commencé à mettre à jour ses données géographiques et son registre des électeurs et a entrepris une évaluation de l'accessibilité des bureaux de scrutin dans la province.
- (8) Élections Nouveau-Brunswick a terminé son examen des rapports financiers électoraux des candidats aux élections générales provinciales de 2020. Cet examen comprenait le remboursement des dépenses électorales de tout candidat admissible restant.
- (9) Certains coûts directs ont été engagés en prévision des élections partielles provinciales qui devaient avoir lieu dans les circonscriptions électorales n° 9-Baie-de-Miramichi-Neguac et n° 11-Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin. Ces élections partielles ont eu lieu le 20 juin 2022.

Activités électorales

Comme il est mentionné dans le Message de la directrice générale des élections, l'exercice 2021-2022 a débuté par la tenue des élections générales municipales du 10 mai 2021. Ces élections étaient initialement prévues pour mai 2020, mais ont été reportées en raison de la pandémie de la COVID-19. Ainsi, le cycle habituel de deux ans entre les grands événements électoraux a été rompu.

Comme la pandémie de la COVID-19 était encore très préoccupante à l'approche des élections, une loi - *Loi concernant les élections générales municipales de 2021* - a été promulguée le 19 mars 2021. Cette Loi établissait un processus clair que la directrice générale des élections devait suivre si une région de la santé publique devait entrer en état d'urgence pendant la période électorale.

Des élections partielles ont ensuite eu lieu en novembre 2021 pour pourvoir les postes vacants au sein du conseil dans neuf municipalités. À la clôture des candidatures, des élections partielles n'ont dû être organisées que dans trois municipalités, les candidats ayant été élus par acclamation dans quatre municipalités, et les trois autres postes demeurant vacants sans qu'aucun candidat ne se soit présenté.

Plus tard en novembre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié un livre blanc proposant une réduction du nombre d'entités gouvernementales locales. Les 104 gouvernements locaux et 236 districts de services locaux actuels seraient réduits à 77 gouvernements locaux et 12 districts ruraux. Bien que nous n'ayons pas participé directement au processus de réforme, Élections Nouveau-Brunswick a été appelé à fournir le soutien de notre unité de géographie pour s'assurer que les limites des nouvelles entités proposées englobent tous les électeurs admissibles vivant dans la région.

Le livre blanc a été suivi d'une loi, la *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*, qui a été promulguée le 17 décembre 2021. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette Loi a exigé qu'Élections Nouveau-Brunswick organise les premières élections et les élections partielles en novembre 2022. Cette Loi a également rétabli le cycle de deux ans entre les événements électoraux provinciaux et locaux à l'échelle de la province.



Financement politique

La section du financement politique veille au respect de la *Loi sur le financement de l'activité politique* par toutes les entités politiques enregistrées. Cette section est composée de deux employés permanents.

Après avoir reçu une demande d'annulation signée, datée du 29 mars 2022, du chef de l'Alliance populaire du Nouveau-Brunswick, la directrice générale des élections a, conformément à la *Loi électorale*, annulé les enregistrements de ce parti politique et de ses associations de district enregistrées. Les annulations ont pris effet le 31 mars 2022.

Lorsqu'un parti politique cesse d'être enregistré en vertu de la *Loi électorale*, il y a un certain nombre d'implications en vertu de la *Loi sur le financement de l'activité politique*. Tous les actifs détenus par le parti et ses associations au moment de l'annulation de l'enregistrement, y compris les biens immobiliers et personnels, doivent être immédiatement remis à la contrôleuse du financement politique. Tous les actifs remis à la contrôleuse seront appliqués aux dettes impayées du parti et de ses associations, et tout excédent sera versé au fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick. D'autres détails sur ce processus seront présentés dans le rapport annuel de la contrôleuse du financement politique de 2022.

Systemes d'information et technologie

La nouvelle section des systèmes d'information et de la technologie est responsable du développement, de la mise en œuvre et de l'entretien de la technologie et de tous les autres systèmes automatisés de notre bureau principal et des bureaux des directeurs du scrutin. La section des systèmes d'information et de la technologie comprend également l'unité de géographie.

L'exercice 2021-2022 a vu de nombreux changements apportés à cette section, notamment la création de deux nouveaux postes - directeur des systèmes d'information et de la technologie et agent des registres.

- Le directeur des systèmes d'information et de la technologie est responsable de toutes les questions liées au déploiement, à l'installation, aux tests et au soutien des équipements de communication, du matériel informatique, des logiciels et d'autres technologies. Il est également responsable de la formation et de la sensibilisation relatives à la cybersécurité.
- Relevant du directeur des systèmes d'information et de la technologie, l'agent des registres s'occupe des questions liées au Système d'information des électeurs du Nouveau-Brunswick (SIENB). Le SIENB est un système de base de données contenant le nom, le genre, l'adresse de voirie et l'adresse postale de tous les électeurs inscrits au Nouveau-Brunswick. Conformément à la *Loi électorale* et à la *Loi sur les élections municipales*, l'agent des registres utilise les renseignements contenus dans le registre des électeurs pour créer, au début de chaque élection, des listes électorales qui sont nécessaires pour permettre le vote et qui sont utilisées par les candidats à des fins de campagne.

GÉOGRAPHIE

Relevant du directeur des systèmes d'information et de la technologie, l'unité de géographie est responsable de s'assurer que chaque adresse de voirie qui se trouve dans les limites d'une circonscription électorale ou d'un gouvernement local est correctement associée à une section de vote, placée dans des groupes de sections de vote par anticipation et ordinaire, puis assignée à un bureau de scrutin. Ces données alimentent ensuite le Système d'information des électeurs du Nouveau-Brunswick (SIENB), qui permet à Élections Nouveau-Brunswick d'envoyer des cartes de renseignements aux électeurs lors d'une élection afin de les informer des endroits où ils peuvent voter.

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'unité de géographie a travaillé sur de multiples projets. Un projet important consistait à tester et à travailler avec un outil de traitement de données géographiques pour simplifier l'intégration des données cartographiques de la géographie au système d'information des électeurs.

L'unité de géographie a également commencé à créer des sections de vote qui reflètent les nouvelles limites des gouvernements locaux en prévision des élections des gouvernements locaux de novembre 2022. Deux techniciens de SIG temporaires ont été embauchés pour aider à la réalisation de ce projet.

La section des systèmes d'information et de la technologie est composée de quatre employés permanents.

Opérations

Le bureau principal d'Élections Nouveau-Brunswick est situé à Fredericton et, au cours de l'exercice visé par le présent rapport, il a fonctionné à partir de trois bâtiments : un bureau et deux entrepôts où le matériel et les fournitures utilisés pendant les élections sont entreposés, assemblés et entretenus. La construction d'un nouveau bâtiment qui regroupera les bureaux et les entrepôts d'Élections Nouveau-Brunswick a commencé au cours de l'exercice financier, et le déménagement dans le nouvel établissement devrait avoir lieu au début du prochain exercice financier.

Sous la direction de la haute direction, le directeur des opérations coordonne toutes les activités d'approvisionnement et d'entreposage d'Élections Nouveau-Brunswick. Le directeur des opérations supervise également la prestation des programmes de formation à tous les directeurs du scrutin, ainsi que le déroulement quotidien des activités électorales.

La section des opérations est composée de trois employés permanents.

Communications et relations communautaires

La section des communications et des relations communautaires est responsable de l'élaboration et du suivi des communications externes à l'aide d'une variété de plateformes médiatiques. Cette section est également chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de différentes activités de sensibilisation destinées à des groupes d'électeurs ciblés, tels que les électeurs ayant un handicap, les étudiants, les militaires et les personnes âgées.

La section des communications et des relations communautaires a entrepris un exercice de repositionnement de marque au cours de la dernière année. En collaboration avec un concepteur local, plusieurs concepts ont été créés et présentés pour examen. Les employés d'Élections Nouveau-Brunswick ont été invités à donner leur avis et à classer leur concept préféré. Un groupe de discussion informel composé de spécialistes en communication a également été invité à donner son avis, et la majorité d'entre eux ont approuvé le logo qui a été choisi.

Le logo choisi exprime clairement notre travail et la province dans laquelle nous exerçons nos activités. Le crochet, un symbole d'affirmation qui est aussi souvent utilisé pour marquer un bulletin de vote, sert d'accent français, ce qui rend notre nouveau logo entièrement bilingue.

L'exercice de repositionnement de marque comprenait également la mise à jour du site Web d'Élections Nouveau-Brunswick avec le nouveau logo et la nouvelle palette de couleurs. Au fur et à mesure que le matériel imprimé utilisé pour les élections est épuisé, les documents de remplacement porteront le nouveau logo.



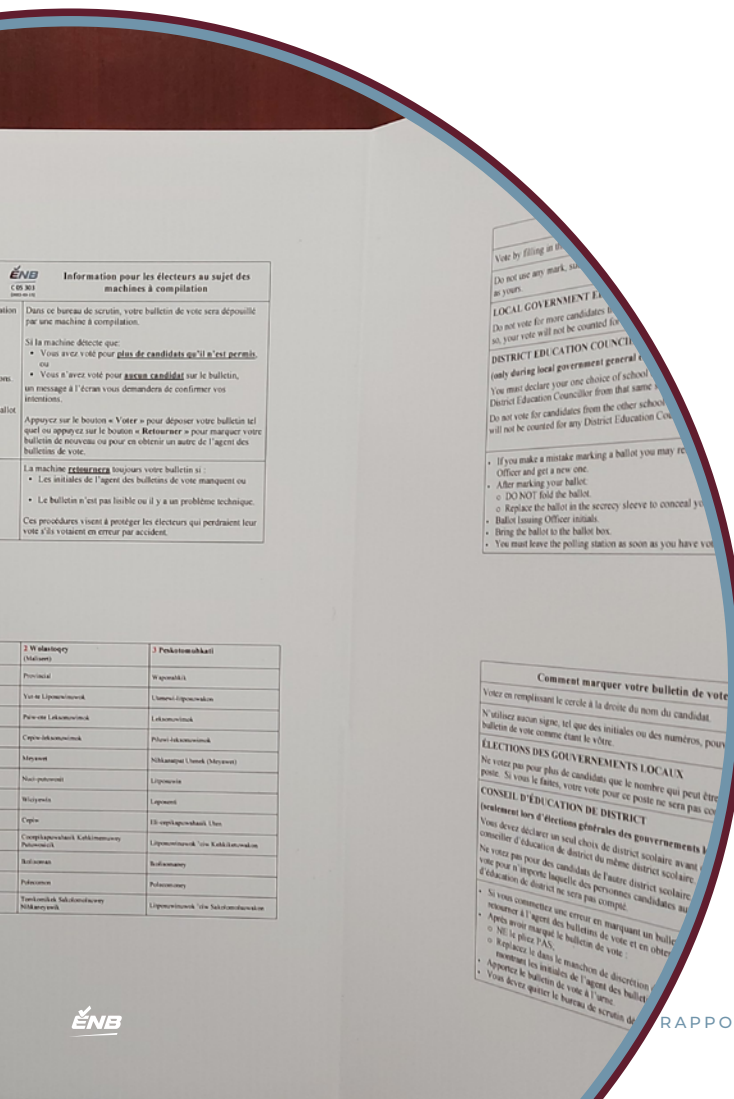
La section des communications et des relations communautaires est composée de deux employés permanents.

Activités liées aux buts stratégiques

1. PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES ÉLECTEURS

a. À l'automne 2021, Élections Nouveau-Brunswick a été avisé d'une résolution adoptée par l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demandant que les trois langues autochtones de la province soient incluses sur les bulletins de vote lors des élections municipales. Après avoir déterminé qu'il n'y avait pas assez d'espace sur les bulletins de vote pour permettre l'ajout des langues des trois communautés des Premières nations de la province en plus des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick, nous avons cherché une autre solution possible. La décision a été prise d'inclure les mêmes instructions de vote que celles figurant sur les bulletins de vote dans les trois langues autochtones parlées au Nouveau-Brunswick (mi'kmaq, malécite et passamaquoddy) sur les isolements installés dans chaque bureau de scrutin.

b. Nous nous sommes rapprochés de la possibilité d'offrir aux électeurs l'option de « voter n'importe où » en mettant en œuvre notre nouveau système de radiation lors des élections générales municipales de mai 2021. Ce nouveau système a vu le remplacement des ordinateurs netbook par des Poll Pads. Ces iPads, équipés d'un logiciel personnalisé, permettent la synchronisation en temps réel des informations relatives à la radiation vers une base de données centrale et remplacent de nombreux processus précédemment sous forme de papier et sujets aux erreurs dans les bureaux de scrutin.



c. Après les élections générales municipales de mai 2021, nous avons commandé un sondage postélectoral pour nous aider à déterminer si nous avons réussi à administrer une élection en toute sécurité. Parmi les 203 répondants, 99 % ont répondu qu'ils se sentaient plutôt ou très en sécurité en votant lors de l'élection. Dans ce sondage postélectoral, on a également demandé aux répondants s'ils considéraient Élections Nouveau-Brunswick comme une source d'information fiable, ce à quoi 93 % ont répondu positivement.

2. AMÉLIORER LES SERVICES OFFERTS AUX PARTIS POLITIQUES

- a. La mise en œuvre de la technologie Poll Pad lors des élections générales municipales de mai 2021 a également permis le déploiement d'un portail en ligne pour les candidats. Lors des élections, des comptes sont créés pour les candidats qui demandent un accès à la liste électorale. Ces comptes permettent aux candidats d'accéder non seulement à la liste électorale pour le concours dans lequel ils se présentent comme candidat, mais aussi à la liste des électeurs qui ont voté dans les bureaux de scrutin en temps quasi réel. Le portail en ligne des candidats remplace l'ancien processus qui obligeait les candidats à envoyer des délégués dans chaque bureau de scrutin pour demander une « feuille de bingo », une liste sur papier des électeurs ayant voté. Le portail en ligne des candidats sera utilisé lors des prochaines élections partielles provinciales.

3. ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS ÉLECTORAUX

- a. À la suite des élections générales municipales du 10 mai 2021, la directrice générale des élections a présenté à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick un rapport intitulé *Modifications électorales et recommandations postélectorales*. Ce rapport détaillait les modifications apportées au processus de vote et de communication des résultats conformément à la *Loi concernant les élections générales municipales* de 2021. Le rapport comprenait également des recommandations visant à améliorer le processus électoral en fonction des leçons tirées de l'événement, la deuxième élection tenue à l'échelle provinciale pendant la pandémie de la COVID-19.
- b. Le 29 mars 2022, une loi a été déposée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui donnerait à la directrice générale des élections le pouvoir de sélectionner et de nommer les directeurs du scrutin provinciaux et municipaux (projet de loi 100, *Loi concernant le processus de nomination*, 1^{re} sess., 60^e légis, Nouveau-Brunswick, 2022). Lorsque le projet de loi 100 recevra la sanction royale, Élections Nouveau-Brunswick deviendra le dernier organisme de gestion électorale au Canada à se voir confier le pouvoir de recruter ces membres clés du personnel électoral. Des recommandations demandant ce changement ont été incluses dans le rapport de 2019 de la directrice générale des élections, *Moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick*, et dans deux rapports postélectorales subséquents.

4. AUGMENTER LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS

- a. Cette année, Élections Nouveau-Brunswick a pu consacrer du temps à sa réorganisation structurelle et a fait des progrès importants dans la mise en œuvre des éléments clés de la restructuration (voir l'organigramme à la page ii).
 - i. Les responsabilités en matière de finances d'entreprise sont passées du directeur des opérations au directeur général adjoint des élections, finances.
 - ii. Le poste vacant d'examineur financier principal a été pourvu par un transfert interne, et le titre a été modifié pour celui de directeur du financement politique.
 - iii. Le poste de directeur des systèmes d'information et de la technologie a été créé, à la suite du départ à la retraite d'un membre de la haute direction. La création et la dotation de ce poste ont permis de transférer de nombreuses activités liées aux technologies de l'information du directeur général adjoint, élections et initiatives stratégiques.
 - iv. Un autre départ à la retraite a permis de créer le nouveau poste d'agent des registres. Ce poste a assumé la responsabilité de la gestion du registre des électeurs.
- b. Lorsque l'appel d'offres pour la nouvelle maison d'Élections Nouveau-Brunswick a abouti à l'acceptation d'une nouvelle construction, chaque employé d'Élections Nouveau-Brunswick a eu l'occasion de faire part de ses commentaires sur le plan ainsi que sur les conceptions techniques et intérieures. Un certain nombre de suggestions pertinentes ont été intégrées pour permettre un espace de travail efficace et, avec l'aide d'une entreprise de design d'intérieur, des couleurs et des matériaux modernes et durables ont été choisis.

5. AMÉLIORER L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DU MILIEU DE TRAVAIL

- a. Un objectif important pour améliorer l'efficacité du lieu de travail d'Élections Nouveau-Brunswick était de regrouper son bureau principal et ses deux entrepôts. Comme mentionné dans la section Opérations du présent rapport, la construction a commencé à l'été 2021, et le déménagement est prévu pour l'été 2022.
- b. Une agence externe a été recrutée pour mener un examen de nos besoins en matière de gestion des dossiers et devrait fournir des recommandations pour un système potentiel de gestion des dossiers au cours du prochain exercice financier.

6. ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE ORGANISATIONNELLE

- a. Trois employés d'Élections Nouveau-Brunswick ont participé à trois sous-comités distincts du Secrétariat de la coordination électorale au cours de la dernière année. Un sous-comité permanent examine les meilleures pratiques des organismes de gestion électorale pour répondre à la demande accrue des électeurs, depuis la pandémie de la COVID-19, de voter par la poste. Un deuxième sous-comité a travaillé à identifier et à faciliter le partage des outils et des ressources existants que les organismes de gestion électorale utilisent pour améliorer les services aux électeurs ayant un handicap à travers le Canada. Suite aux travaux de ce sous-comité, un recueil a été créé pour détailler les services fournis à travers le pays par différents organismes de gestion électorale. Le troisième sous-comité travaille à la préparation de conclusions sur les défis posés par les fournisseurs de télécommunications. En mai 2022, les représentants de ce sous-comité se réuniront virtuellement pour participer à une table ronde. Le directeur général adjoint des élections, élections et initiatives stratégiques, d'Élections Nouveau-Brunswick sera le coprésident de cette table ronde.
- b. Élections Nouveau-Brunswick a conclu un partenariat de collaboration avec Élections Nouvelle-Écosse qui verra Élections Nouvelle-Écosse partager un logiciel d'application qu'elle a développé pour être utilisée par ses directeurs du scrutin afin d'évaluer l'accessibilité des bureaux de scrutin. Élections Nouvelle-Écosse a aidé à modifier l'application en fonction de la géographie des scrutins d'Élections Nouveau-Brunswick et nous a prêté les tablettes et les outils de mesure utilisés par ses directeurs du scrutin pour recueillir les données nécessaires au processus d'évaluation.



Perspective sur l'avenir

L'exercice 2021-2022 s'est terminé avec la préparation par Élections Nouveau-Brunswick des élections partielles provinciales du 20 juin 2022 dans Baie-de-Miramichi-Neguac et Miramichi-Sud-Ouest-Baie-du-Vin. Ces élections partielles ont été déclenchées pour combler les vacances survenues en août 2021, lorsque deux membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ont démissionné de leur siège pour se présenter aux élections fédérales.

L'unité de géographie travaille avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à la préparation des élections des gouvernements locaux de novembre 2022. La préparation de ces élections occupera notre personnel pendant la majorité du prochain exercice financier.

Les prochaines élections générales provinciales n'étant pas prévues avant octobre 2024, nous prévoyons avoir plus de temps et d'occasions pour nous concentrer sur d'autres initiatives stratégiques tout au long de 2023.

Avec la construction de notre nouveau bâtiment en cours, la planification de la logistique du déménagement de toutes nos opérations sous un même toit dans un nouvel emplacement va également commencer.